

## Compte rendu de l'assemblée générale C.T.M. du 4 octobre 2026

Ouverture de la séance à 10h45 à la salle du stade à Mauriac avec 42 personnes présentes dont Monsieur Roche, Président de la Communauté de Communes de Mauriac, Monsieur Deltheil, conseiller délégué chargé des sports à la mairie de Mauriac et Monsieur le Capitaine de la Gendarmerie de Mauriac.

Le club a enregistré une hausse de 33 licenciés cette saison passée soit 171 licenciés dont 16 jeunes (+2). Le club devient le premier club du Cantal.

### Tarifs 2026-2027 :

- La licence FFTir a encore augmenté : 95€ pour un adulte et 75€ pour un jeune, la cotisation globale CTM incluant la licence suit donc cette augmentation
- 150 € licence adulte.
- 120 € licence jeune (- de 19 ans)
- 50 € cotisation second club pour un licencié extérieur

### Rappel des mesures fédérales FFTir :

- Création obligatoire d'un compte EDEN par chaque licencié : <https://eden.fftir.org/>
- Pour le renouvellement d'une licence, le certificat médical (formulaire obligatoire à télécharger sur le site FFTIR ou ctmauriac.fr) doit être signé par un médecin puis téléversé ensuite sur le site EDEN du licencié.
- Pour les jeunes, l'autorisation parentale doit être renouvelée chaque année.
- Création obligatoire d'un compte SIA pour les possesseurs d'armes et enregistrement des armes détenues sur ce compte personnel.
- Téléverser chaque année la licence en cours sur son compte SIA
- Les « Cantal Tour Sport » seront payés directement au club participant soit 1250€/an pour le CTM
- Un tir contrôlé par an est obligatoire pour les possesseurs d'une arme de catégorie B, nous avons la liste des tireurs concernés à émarger chaque année.

### Réalisations 2026 :

- Achat d'une ciblerie pour le TAR avec 5 gongs basculants.
- Réfection de la salle 10m : Fond de cible en acier, lambris PVC sur les tables de tir, etc.
- Achat d'une carabine 10m junior d'occasion pour l'Ecole de tir.
- 4 licenciés ont obtenu le CAC (certificat de compétences) et 3 autres sont devenus « Arbitre stagiaire ».

- Deux barbecues de plus de 50 personnes en juillet et en août avec concours de tir ont été organisés
- Réparation et réfection des conduites d'assainissement
- Journée de la femme qui a réuni 15 féminines
- Butte de tir allongée à 100m et pose des poteaux à l'extérieur de la ligne de tir
- Pose d'une porte blindée et d'un distributeur essuie-main
- Réalisation de plus de 70 vestes à l'effigie du Club de Tir Mauriacois
- Pose de 4 caméras IP avec enregistrement.

#### Administration du CTM :

- Alain CHAVAROC a quitté le conseil d'administration
- Le bureau du CTM est toujours constitué de : Thierry Laygues : président, Gilbert Grimal : vice-président, Pascal Hyacinthe : trésorier, Pascal Rougeyron : secrétaire
- Des délégations ont été attribuées :
  - Sécurité : Gérard Lalo, Gilbert Grimal et Marc Elleboode
  - Ecole de tir : Gilbert Grimal et Catherine Soirat
  - Travaux : Christian Constant et Pascal Hyacinthe
  - Intendance : Pascal Hyacinthe

#### Compétition :

- 15 tireurs ont participé aux championnats départementaux (dix 1<sup>ère</sup> place) puis 13 tireurs aux régionaux (quatre 1<sup>ère</sup> place) et 5 tireurs ont tiré aux championnats de France (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Noa Chanut) et (5<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> Louka Sapaly-Martinez)
- 5<sup>ème</sup> place au championnat de France pour l'équipe des 3 poussins (Louka Sapaly, Alan Conchard et Evan Faucher).
- Parmi ces bons résultats, 8 sont des jeunes du CTM.

#### Rappels :

- Drapeau de sécurité **obligatoire** entre chaque session de tir pour aller aux cibles mais aussi dès que le tireur pose son arme sur la table de tir. Quelques tireurs au pas de tir extérieur ne respectent pas toujours cette obligation.
- Se positionner en arrière de la ligne de sécurité marquée au sol lorsque des tireurs vont aux cibles
- Le site internet « ctmauriac.fr » a été piraté mais il est de nouveau accessible en attendant une refonte totale.
- Les armes doivent obligatoirement être transportées dans leur boîte/housse pour aller au pas de tir.

- Les aménagements personnels du poste de tir sont interdits pour des raisons de sécurité.
- Les portes-gongs identifiés « uniquement 22LR ou Air comprimé », ne doivent pas être utilisés pour un autre calibre sous peine de sanction disciplinaire.
- Les gongs et cibles lourdes ne doivent pas être accrochés au câble et doivent avoir leur propre support
- Dorénavant les portes-cibles « carton » ne doivent plus être stockés dans le local atelier ce qui encombrerait le passage en cas d'urgence (recommandation ARS et Jeunesse et Sports). Ils doivent être amenés et repris par chaque propriétaire chez lui à la fin de chaque séance. (poêles, bouteille de gaz, extincteurs, etc. aussi)
- Les portes-cibles doivent respecter le schéma de réalisation prévu (haut de la cible carton positionné au minimum 25 cm sous le câble) et de préférence le centre de la cible à 1m40 selon le règlement FFTir (schéma sur demande).
- Le club est ouvert le samedi de 14h à 17h et le dimanche matin de 9h à 12h.
- Les douilles de calibre 12 (20 ou 16) doivent impérativement être récupérées et ramener chez lui par le tireur utilisateur (mélange de plastique/métal)
- La ciblerie TAR (gongs basculants) ne doit être utilisée qu'avec des armes de poing de calibre <11.60mm, tir carabine et autres calibres interdits sous peine de sanction disciplinaire.
- Les douilles, cartons/cibles et, plastiques doivent être triés dans les poubelles repérées. Les balles percutées mais non parties ne doivent pas être mises avec les douilles !!!
- Les parents et accompagnants doivent rester à l'extérieur du pas de tir 10m (recommandation ARS)
- Les tireurs quittant le poste de tir pour aller aux cibles doivent s'enfermer avec le verrou intérieur, ceci pour raison de sécurité puisque les armes et munitions restent alors sur le poste de tir sans surveillance.

#### Prévisions 2026-2027 :

- 10 licenciés désirent préparer le CAC, 2 le BFA et 3 continuer la formation arbitrage
- Refaire la butte à 100m en remplaçant terre/pneus par du sable avec mur et dalle de béton.
- Adhérer au centre social de Mauriac afin de bénéficier d'un minibus
- Faire une demande d'acquisition d'un minibus à la Région Auvergne Rhone Alpes.
- Réalisation de travaux demandés par l'ARS pour réduire le risque de contamination due au plomb (sol, table, sas, distributeur de papier, ventilation, affiche, etc.)
- Réalisation de casquettes « Tir Mauriacois »
- Réparation du lampadaire extérieur

#### Ecole de tir :

- Création d'une ligne budgétaire annuelle de 500€ pour l'EDT pour l'achat de matériel (vestes, etc.)
- Catherine SOIRAT « responsable compétition » intègre l'école de tir au côté de Gilbert GRIMAL.
- L'indemnité en dédommagement des frais de déplacement aux compétitions relevant de l'Ecole de tir pour les jeunes (30€ Départemental, 50€ Régional, 100€ National) est maintenue.
- Cette indemnité ne sera engagée que si un minibus associatif de Mauriac n'est pas disponible ceci afin de grouper les déplacements
- Une subvention de 300€ a été rétrocédée aux parents des 4 enfants ayant participé au championnat de France de tir à Béziers pour les frais d'hébergement.

#### Remerciements :

- Les parents de Louka Sapaly Martinez pour la rétroversion des indemnités de déplacement
- Gérard Lalo, Christian Constant, Pascal Hyacinte pour toutes les réalisations et les permanences au sein du CTM.
- Tous les bénévoles présents pour les nombreux travaux d'amélioration du club (salle 10m, porte fermière, tonte, débroussaillage, nettoyage, tranchées de drainage, etc.) mais aussi la participation aux 5 « Cantal Tour Sport ».
- La mairie de Mauriac, le département, la région et la Communauté de communes de Mauriac pour les subventions accordées.

Le trésorier présente le bilan financier qui sera disponible sur le site internet « ctmauriac.fr ».

#### Questions diverses :

- Demander la possibilité d'une subvention à la communauté de communes du Pays de Mauriac et à la ligue d'Auvergne pour l'achat d'une carabine 50m
- Qui voudra faire le CAC, la formation d'arbitrage et le BFA ?

Clôture de la séance à 12 h 10.

Le président

Thierry LAYGUES

Le vice-président

Gilbert Grimal

Le trésorier

Pascal Hyacinthe

Le secrétaire

Pascal Rougeyron